**La SOCIETE**

NOM Prénom

Rue
00000 VILLE
France

**Objet** : **TERM SHEET OTT / SOCIETE**

Madame, Monsieur,

Par la présente, et suite aux échanges entre … et SOCIETE, vous trouverez ci-dessous les conditions de notre future sous-licence (ci-après la « **SOUS-LICENCE** ») :

[cas d’une sous-licence brevet]

|  |  |
| --- | --- |
| **Rappel du contexte** | *Rappel du projet d’investissement (et du montant d’investissement engagé si besoin)*  |
| **Parties à la SOUS-LICENCE** | *Nom de l’OTT**Et**La société XXXXX**(ci-après la «****SOCIETE****»)**Ou Monsieur/Madame agissant en leur nom et/ou au nom des futurs actionnaires de la Société pour le compte de la société à créer ….* |
| **Objet de la SOUS-LICENCE** | *Réf famille de brevet :* *- demande de brevet prioritaire n° XXXX déposée le XXXX aux noms de XXXX intitulé XXX et ses extensions (ci-après les «****BREVETS****»)* |
| **Etendue de la SOUS-LICENCE** | *exclusive / non exclusive* *avec / sans droit de sous-licencier* |
| **Territoire** | *par défaut : monde* |
| **Domaine d’exploitation** | *A préciser si besoin* |
| **Durée** | *Durée de la SOUS-LICENCE :* *(par défaut : durée de vie des BREVETS ou, pour les pays où il n’existe pas ou plus de titre ou de demande de titre de PI, 10 ans après la 1ère commercialisation d’un produit – la plus longue des dates s’applique)**(Si SOUS-LICENCE exclusive, préciser une durée au-delà de laquelle :**- la SOCIETE perd l’exclusivité pour défaut de commercialisation de produits ou services mettant en œuvre les BREVETS,* ***OU****- le contrat pourra devenir non-exclusif suite à un échange entre les PARTIES)**Résiliation :* *Au terme prévu ou :** *En cas de non exploitation de la technologie pendant xx années*
* *De plein droit pour liquidation, cession d’activité, etc…*
* *Résiliation au tort de l’une des parties pour non respect …..*
 |
| **Conditions financières** | *- up front**- somme forfaitaire**- redevance sur les ventes nettes / chiffre d’affaires global (si la SOCIETE ne peut justifier de la réalisation de ventes nettes, le taux de redevance s’appliquera sur le chiffre d’affaires global), il peut y avoir une distinction entre la vente de produits et la vente de services**- redevance sur les revenus de sous-licence de second rang* *- minima garantis*  |
| **Obligations de la Société**  | La SOCIETE s’engage à déployer des efforts raisonnables pour *développer, faire fabriquer, utiliser, vendre, offrir à la vente et importer les Produits et/ou réaliser des Prestations de service* dans le Domaine d’exploitation et sur le Territoire. Peuvent être introduits des éléments relatifs au plan de développement de la Société de réduction du domaine voire de résiliation.Obligation de payer les redevancesLa Société s’engage à ne pas contester la validité des brevets |
| **Frais et décisions de propriété industrielle relatifs aux BREVETS** | *A compter de la signature de la SOUS-LICENCE et pendant la durée de la SOUS-LICENCE : prise en charge des frais de propriété industrielle relatifs aux BREVETS à 100% par la SOCIETE qui prend les décisions liées (sous réserve d’une information préalable de l’OTT. Si la SOCIETE décide de ne pas maintenir ou de ne pas étendre la protection par BREVETS, l’OTT pourra décider, à ses frais, de maintenir ou d’étendre la protection par BREVETS). Possibilité de prendre des frais de gestion par l’OTT.**Précision sur les frais d’inscription et enregistrement fiscaux.* |
| **Transfert de la SOUS-LICENCE** | *La SOUS-LICENCE est conclue intuitu personae (elle est donc personnelle, incessible et intransmissible).* *Tout changement de contrôle, de fusion, d'absorption, de cession, de transfert de la SOCIETE ou de ses activités à une autre personne morale ou de toute autre transformation de la SOCIETE visant à modifier les caractéristiques intuitu personae, devra être notifié à l’OTT. L’OTT pourra résilier la SOUS-LICENCE à condition que l’OTT démontre :**- qu’une telle transformation serait contraire à l’ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;**- que l’OTT est en différend ou en contentieux avec le tiers concerné et que la réalisation d’une telle transformation avec ledit tiers porterait atteinte aux intérêts de l’OTT relativement au différend ou au contentieux.*  |
| **Entrée de l’OTT au capital de la SOCIETE** | *Si besoin..**L’OTT entrera (pourra entrer) au capital de la SOCIETE par conversion de tout ou partie de la créance émise pour le paiement de l’up-front correspondant à XX% du capital ( et frais de brevet antérieur).**La partie de la créance non convertie sera remontée en compte courant. Le compte courant sera rémunéré au taux du marché. (durée du compte courant)* |
| **Garanties** | L’OTT ne garantit que l’existence matérielle des BREVETS.L’OTT ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les *Produits et/ou les Prestations de service* et/ou les BREVETS et notamment quant à leur utilité, leur sécurité ou leur adaptation à une quelconque fonction. Peut comporter des clauses sur les questions de contrefaçon.  |
| **Loi applicable** | Loi Française |
| **Communication** | Les parties acceptent de communiquer publiquement sur l’existence d’un accord de transfert de technologie, notamment pour communiquer sur le fait qu’un produit ou une prestation a été développé dans le cadre d’un transfert entre l’OTT et la Société |

[spécifique d’une sous-licence logiciel]

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de la SOUS-LICENCE** | *Logiciel XXXXX (ci-après le «****LOGICIEL****»)* |
| **Etendue de la SOUS-LICENCE / Etendue des droits concédés** | *Etendue de la SOUS-LICENCE : exclusive / non exclusive* *Etendue des droits concédés :* *- droit de reproduction* *- droit de représentation* *- droit d’adaptation* *- droit d’exploitation* *- droit de diffuser* *- droit de sous-licencier* *- droit d’accès et/ou de modifier le code source* |
| **Maintenance corrective, évolutive et adaptative** | *Réalisée par la SOCIETE* |
| **Modalités d’exploitation** | *Vente de licence utilisateur final ?**Vente de prestation de service ?* |

[spécifique d’une sous-licence savoir-faire]

|  |  |
| --- | --- |
| **Rappel du contexte** | *Rappel du projet d’investissement et du montant d’investissement engagé*  |
| **Objet de la SOUS-LICENCE** | *Savoir-faire relatif à …….. (ci-après le «* ***SAVOIR-FAIRE*** *»)*  |
| **Délivrance du SAVOIR-FAIRE & assistance technique** | *La SOCIETE pourra bénéficier d’une assistance technique pour l’acquisition du SAVOIR-FAIRE. Cette assistance sera apportée par un agent du laboratoire au sein duquel le SAVOIR-FAIRE a été développé. Cette assistance devra être compatible avec les obligations professionnelles de l’agent . En tout état de cause, cette assistance technique ne pourra se prolonger au-delà d’un délai de 3 mois à compter de la signature de la SOUS-LICENCE. Au-delà de cette période, la poursuite de cette assistance devra faire l’objet d’un accord particulier.* |

Les conditions définies ci-dessus sont valables à compter de la date de signature du présent courrier par l’OTT et la SOCIETE pour une durée de XX mois.

Si vous êtes d’accord avec ces propositions, nous vous laissons le soin de signer le présent courrier et nous le retourner en deux (2) exemplaires originaux.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d’agréer, Madame Monsieur, mes sincères salutations.

**Nom de l’OTT SOCIETE**

A Ville, A

Date : Date :